
PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2014-2015

RECOMMANDATION

Moduler un programme de soutien financier existant ou créer une nouvelle enveloppe de financement afin d'appuyer la mission de toutes les Accorderies du Québec et de leur Réseau, qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'échange de services et la coopération.

Relation avec les priorités gouvernementales

Priorité Emploi, budget 2014-2015, Consultations prébudgétaires, pages 4 et 7

- Deuxième orientation sur « La solidarité : une richesse pour le Québec », soit de « soutenir ceux qui aident les autres en appuyant les organismes et les entreprises d'économie sociale qui œuvrent auprès des personnes et des familles ».
- Question posée par le gouvernement du Québec : « Quelles devraient être les priorités du gouvernement en matière de services sociaux? »

Contribution souhaitée

- Type de contribution : soutien à la mission de toutes les Accorderies et de leur Réseau
- Durée du financement : récurrent
- Coût annuel prévu en 2014-2015 : 800 000 \$
- Coût annuel estimé en 2019-2020 : 1,2 M\$

Retombées pour la société québécoise

- Amélioration des conditions et de la qualité de vie des gens en situation de vulnérabilité.
- Mise en valeur et développement des compétences et des talents des personnes.
- Contribution à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
- Création et renforcement de liens sociaux au sein des communautés.
- Revitalisation des collectivités où la pauvreté et l'exclusion sociale sont présentes.

L'Accorderie : une innovation sociale québécoise hors norme

Dans une publication de l'Institut Veblen de Paris, parue en septembre 2012, on soulignait qu'« une innovation sociale québécoise s'invite depuis quelque temps en France ». L'Accorderie, conçue à Québec, en 2002, est le premier projet collectif au Québec et dans le monde dont la mission est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'échange de services et la coopération.

Un système économique alternatif

- Les dix Accorderies du Québec, qui sont constituées en coopérative ou en organisme à but non lucratif (OBNL), relèvent du secteur de l'économie sociale.
- Elles animent, localement, un système économique alternatif dans lequel les membres échangent des services par une monnaie-temps.
- À L'Accorderie, une heure de service donné équivaut à une heure de service rendu. Tous les services sont mis sur le même pied d'égalité.
- La monnaie-temps est conçue sur le principe de la valorisation des talents et des compétences de toute personne.
- Les membres s'échangent des services individuels, mais aussi des services collectifs, comme le regroupement d'achats et le crédit solidaire. Ils réalisent enfin des échanges associatifs, en participant à l'animation du système économique et à la gouvernance des Accorderies.

Une approche d'éducation populaire originale

- Les Accorderies, dont la mission s'inscrit dans une visée de transformation sociale, s'inscrivent aussi dans le champ de l'action communautaire.
- Elles favorisent le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités par une approche d'éducation populaire originale, fondée sur les valeurs et les principes de la coopération.
- Dans un contexte de mixité sociale, où des gens issus de milieux différents apprennent les uns des autres, les Accorderies travaillent à la prise de conscience, la confiance en soi et la mise en mouvement des personnes.
- Avec l'accompagnement du personnel des Accorderies, les membres agissent ensemble sur des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale qui touchent leurs territoires. Ils réalisent des projets collectifs avec les organisations socioéconomiques des communautés dans lesquelles les Accorderies sont ancrées.

Le Réseau : le porte-parole d'un mouvement en devenir

- Le Réseau a comme mission d'agir pour la transformation sociale en soutenant le développement des Accorderies.
- Pour réaliser sa mission, il représente les intérêts des Accorderies et défend la mission de ces dernières.
- Il promeut cette idée que les Accorderies peuvent être à la fois des acteurs économiques en générant uniquement de la richesse humaine et des acteurs communautaires agissant pour la solidarité sociale.

En statistiques

- Accorderies en consolidation (5) : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Québec, Shawinigan et Trois-Rivières
- Accorderies en démarrage (5) : Granit, la Matanie, Portneuf, Rimouski-Neigette et Sherbrooke
- Accorderies potentielles (4) : Baie-Comeau, Longueuil, Rosemont et Saguenay.
- Nombre de membres : près de 2 800
- Femmes : 64 %
- Âge : 52 % ont plus de 45 ans
- Situation familiale : 40 % vivent seuls
- Occupation : 18 % sont sans emploi
- Revenu : 47 % ont un revenu familial de moins de 20 000 \$, et 23 % moins de 10 000 \$
- Nombre de transactions : 6 000 en 2013 et 33 000 depuis 2002
- Nombre d'heures échangées : 13 000 heures en 2013 et 73 000 heures depuis 2002

Le financement du gouvernement du Québec : un enjeu fondamental

- Les Accorderies et leur Réseau sont financés par des organisations philanthropiques – majoritairement la Fondation André et Lucie Chagnon – et des organisations socioéconomiques – surtout le Mouvement Desjardins.
- À part les cinq Accorderies en démarrage, qui reçoivent un soutien financier sur deux ans dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), les Accorderies et leur Réseau ne bénéficient et n'ont jamais bénéficié d'aucune aide financière à la mission de la part du gouvernement du Québec.
- Étant donné qu'une grande part du financement des partenaires actuels tire à sa fin, le Réseau réalise une démarche de reconnaissance et de financement auprès du gouvernement du Québec.
- Bien que des dispositions de la Loi sur l'économie sociale et les orientations « La solidarité : une richesse pour le Québec » soient prometteuses, plusieurs contraintes empêchent le financement à la mission des Accorderies et de leur Réseau.
- Les normes des programmes de soutien financier actuels ne permettent pas de financer la mission de l'ensemble des Accorderies. L'admissibilité des Accorderies constituées en coopérative est particulièrement problématique à cet égard.
- Puisque l'activité économique des Accorderies génère des « revenus » qui se calculent en valeur de relations humaines plutôt qu'en valeur argent – ce qui fait l'originalité du système économique – seul un soutien financier public à la mission peut assurer leur pérennité et celle de leur Réseau.
- La modulation d'un programme de soutien financier existant ou la création d'une nouvelle enveloppe de financement sont les seules voies permettant la viabilité de ce mouvement de transformation sociale.

Source : Jonathan Maheu, directeur général
Réseau Accorderie
1 418 524-2597, poste 229
jonathan.maheu@accorderie.ca